

## **DIRECTIVES DE LA DIVISION INFORMATION**

### **destinées aux organisateurs de cours et manifestations**

➤ **Pour mise à jour des calendriers et du site internet de l'AGG :**

Transmettre au Comité Cantonal (agg@agg.ch) et à la Division Information (info@agg.ch)

- Dates, horaires, lieux des manifestations et organisateurs (y.c. les modifications en cours d'année)
- Dates et lieux des cours (y.c. les modifications en cours d'année)

➤ Transmettre à [christiane.moll@agg.ch](mailto:christiane.moll@agg.ch) :

- Comptes-rendus et photos pour la revue La Gymnastique Genevoise (photos en fichier joint au format JPG)
- Plaquette/livret de la manifestation pour archives (format papier)

➤ La Division Information ([christiane.moll@agg.ch](mailto:christiane.moll@agg.ch)) tient à disposition la liste des invités officiels pour les manifestations.

### **destinées aux divisions – commissions – écoles et centres :**

➤ **Pour archivage :**

- Les procès-verbaux transmis aux membres du Comité Cantonal doivent être numérotés (ne pas recommencer la numérotation en début d'année).
- Tous les documents (PV – règlements – cahiers des charges etc...) doivent avoir dans le bas de la page leur date de création avec le nom ou les initiales de la personne qui les a créés (important pour la commission archives)